

Genève, le 30 juin 2010

Conseil de Fondation
Hugues Jordan
Présidenttéléphone 022 / 702 20 04
courriel du secrétariat : hugues.jordan@lacolline.ch

DIP	
DESTINATAIRE	N°
CB	
- 1 JUL. 2010	
DIFFUSION	
IV	

République et Canton de Genève
Département de l'instruction publique
Monsieur Charles Beer
Conseiller d'Etat
Rue de l'Hôtel-de-Ville 6
Case postale 3925
1211 Genève 3

Prise de position du Conseil de Fondation de la Haute école de santé – Le Bon Secours concernant la consultation sur l'avant projet de loi sur les HES

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Monsieur le Président du Département de l'instruction publique,

Par courrier du 27 mai 2010, vous avez invité les membres du Conseil de Fondation de la Haute école de santé – Le Bon Secours à se prononcer sur l'avant-projet de loi sur les Haute écoles spécialisées.

Afin de répondre à cette consultation, le Bureau a choisi de répondre aux questions soumisees et d'y apporter réponse directement dans le texte ci-dessous :

1 Autonomie et pilotage politique de la HES-SO Genève

- A. *Que pensez-vous du statut juridique proposé à l'article 1 pour la HES-SO Genève ?*
Avis favorable (adapté au statut de l'Université)
- B. *Acceptez-vous la dénomination « haute école de Genève » pour la HES-SO Genève ?* **OUI**
- C. *Considérez-vous que les compétences confiées au Conseil d'Etat sont appropriées ?* **OUI**
- D. *Que pensez-vous des compétences qui sont confiées au Grand-Conseil ?* **Avis favorable.**
- E. *Pensez-vous que la convention d'objectifs, qui définit les objectifs et les moyens financiers pour quatre ans, permettra à la HES-SO Genève de remplir ses missions ?* **OUI, mais il faudra veiller à ce que les conventions d'objectifs ne fient pas le fonctionnement de la HES sur 4 ans.**
- F. *Pensez-vous que la HES-SO Genève doit disposer d'un fonds de réserve et d'un fonds d'innovation et de développement ?* **OUI**

2. Organes de la HES-SO Genève

- A. *Etes-vous favorable à une direction générale forte qui s'intègre toutefois dans un organe de direction collégial avec l'ensemble des directrices et directeurs des unités d'enseignement et de recherche (UER) ?* **OUI pour autant que la Direction Générale HES-SO Genève procède à une décentralisation des compétences.**
- B. *Que pensez-vous de la nomination de la directrice ou du directeur général-e par le Conseil d'Etat avec les préavis y relatifs et d'un mandat limité dans le temps ?* **Avis favorable.**

- C. *Que pensez-vous du rôle et du mode de désignation du conseil d'orientation stratégique ?* **Avis favorable.**
- D. *Que pensez-vous des attributions respectives du conseil de direction et des directions des UER ?* **Avis favorable car bien délimité**
- E. *Que pensez-vous de l'introduction des conseils académiques et stratégiques auprès des UER ?* **Avis favorable.**
- F. *Pensez-vous que ces conseils académiques et stratégiques pourraient remplacer les conseils de fondation existants actuellement ?* **Oui, pour autant que les représentants institutionnels actuels soient inclus dans la nouvelle composition et qu'une instance propre à chaque école soit conservée pour la gestion des fonds propres.**
- G. *Que pensez-vous de l'introduction d'un Comité d'éthique et de déontologie pour la HES-SO Genève ?* **Avis favorable.**
- H. *Que pensez-vous de la possibilité attribuée au Conseil d'Etat de mettre en place un seul comité d'éthique et de déontologie commun à l'Université et la HES-SO Genève ?* **Avis favorable. Démontre le niveau haute école. Devrait être privilégiée à la proposition G.**

3. Ressources humaines

- A. *Compte tenu du statut du personnel décrit à l'art 19, êtes-vous d'accord que la HES-SO Genève devienne l'employeur de son personnel comme c'est le cas pour les établissements autonomes de droit public ?* **OUI**
- B. *Etes-vous d'accord avec la mise en place d'une commission statutaire équitablement composée des partenaires concernés pour élaborer le règlement sur le personnel ?* **OUI**
- C. *Etes-vous d'accord avec les mesures positives en faveur du sexe sous-représenté qui concrétise le principe d'égalité entre femmes et hommes ?* **OUI**
- D. *Etes-vous d'accord de prévoir des dérogations pour procéder à un rachat de caisse de pension, dépasser l'âge de la retraite ou le montant maximum du traitement pour s'assurer ou conserver la collaboration d'une enseignante ou d'un enseignant éminent-e ?* **OUI pour autant qu'il y ait une limitation dans le temps de deux ans.**
- E. *Etes-vous d'accord avec le dispositif prévu sur les activités accessoires ?* **OUI**
- F. *Etes-vous d'accord avec le dispositif prévu sur la propriété intellectuelle ?* **OUI**

4. Participation de la communauté de la HES-SO Genève

- A. *Que pensez-vous de l'introduction d'un conseil de concertation ?* **Avis défavorable. (pléthorique et redondant).**
- B. *Etes-vous d'accord avec la composition et les attributions du conseil de concertation ?* **NON**
- C. *Que pensez-vous des compétences attribuées aux conseils participatifs ?* **Avis défavorable. Ne devrait pas exister, alourdi inutilement le système. Les directions doivent pouvoir se prononcer sur l'orientation stratégique. Les conseils stratégiques et académiques, ainsi que la commission statutaire devraient suffire).**
- D. *Etes-vous d'accord avec l'introduction de suppléant-e-s pour les représentant-e-s des étudiant-e-s ?* **OUI**

5. Renonciation aux fondations de droits publics

- A. *Etes-vous d'accord de renoncer à l'organisation en fondations de droit public pour les hautes écoles actuellement organisées sous cette forme et de créer des comités académiques et stratégiques ?* **OUI à l'exclusive condition que le conseil académique et stratégique (ancien conseil de fondation) continue à gérer les fonds propres de l'UER / HEdS.**
- B. *Etes-vous d'accord de faire une exception au principe susmentionné et de maintenir transitoirement la forme de l'organisation en fondation de droit public pour la Haute école de musique ?* **Dans un délai transitoire OUI (avec une échéance à 4 ans).**

6 Principe d'une nouvelle loi sur la HES-SO Genève

- A. *Pensez-vous que cet avant-projet de loi permette à la fois une intégration harmonieuse dans la HES-SO et la conduite d'une politique de l'enseignement supérieur et de la recherche en adéquation avec les besoins économiques, sociaux, sanitaires et culturels du canton et de sa région ? Pour être en adéquation, ne devrait-on pas attendre une loi fédérale définitive avant de constituer une loi cantonale ?*
- B. *Pensez-vous qu'un délai de 12 mois, après l'entrée en vigueur de la loi est nécessaire et suffisant pour mettre en place la nouvelle structure de la HES-SO Genève ? OUI*

Les membres du Bureau font part de leurs préoccupations suivantes :

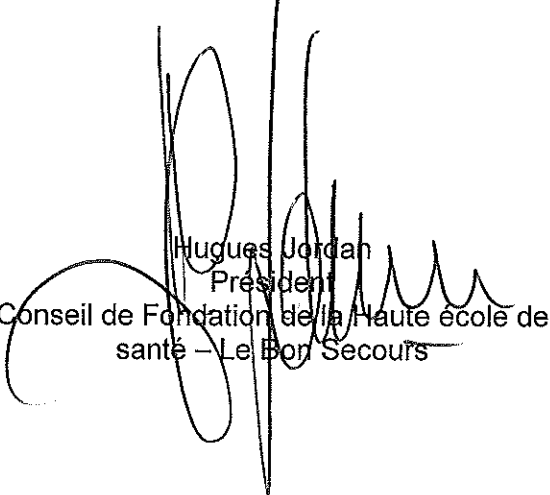
- Disparition, à terme, des entités « Ecole » telles qu'elles sont connues à ce jour au profit d'une identité HES-SO Genève. Malgré la conservation de ses spécificités propres, la HEdS perdra en visibilité ce qui est inquiétant dans cette période de concurrence accrue entre les sites.
- Risque de mettre en place un système hybride devenant ingérable sur un plan gestionnaire et économique.
- Perte de l'autonomie des écoles.
- Evolution du rôle des directions d'Ecole se transformant à terme par une responsabilité essentiellement académique, avec peu de tâches de gestion et d'administration, celles-ci étant centralisées à la Direction Générale HES-SO Genève.

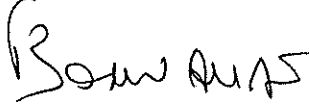
Conclusion

Si la clarification de chaque instance paraît tout à fait louable, la multiplication des conseils et donc des échelons de décision ne semble pas aller dans le bon sens.

Le Conseil de Fondation de la HEdS pense que la mise en place de cette structure serait un handicap et nuirait à une gestion efficace.

Vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, Monsieur le Président du Département de l'instruction publique, à l'assurance de notre parfaite considération.


Hugues Jordan
Président
Conseil de Fondation de la Haute école de
santé – Le Bon Secours


Françoise Bonvallat
Directrice
Haute école de santé

Copie aux membres du Conseil de Fondation HEdS